



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST

806 Rivière Sud
Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0

Téléphone (450) 588-6060
Télécopieur (450) 588-0975

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Que :**

En date du 16 décembre 2014, lors de la séance spéciale, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 114-2014 pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 806, rang de la rivière sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 18^e jour du mois de décembre 2014.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, directrice générale de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi 18 décembre 2014.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 18^e jour du mois de décembre 2014.

Sherron Kollar,
Directrice générale